



*Communiqué*

*Novembre 2022*

## **COTISATION CSMR ENVOI DE L'AVIS D'IMPOSITION C'EST MAINTENANT !**

Comme chaque année, vous devrez transmettre à SOLIMUT votre dernier avis d'imposition afin de calculer votre cotisation CSMR pour l'année suivante.

Vous venez probablement de recevoir un mail de la part de SOLIMUT à ce sujet.

Si vous n'avez pas transmis le document informatiquement, vous recevrez un courrier vous demandant de l'envoyer par la poste **avant le 30 novembre**.

**Cet avis d'imposition va permettre d'établir le montant de votre cotisation pour 2023.**

Si ces informations ne parviennent pas à Solimut avant le 30 novembre, le montant de la cotisation la plus élevée vous sera appliqué dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, il vous reste donc encore quelques jours pour éviter une cotisation plus élevée à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

**AVIS D'IMPÔT 2022  
IMPÔT SUR LES REVENUS  
de l'année 2021**

**AGIR, NE PAS SUBIR !**

[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)